

**DEPARTEMENT**

GIRONDE

**ARRONDISSEMENT**

LANGON

CANTON

LANDES des GRAVES

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 mars 2016 – DEL n° 2016/006

L'an deux mil seize, le vendredi onze mars, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-LEGER DE BALSON** étant assemblé en session ordinaire, et lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame RODRIGUEZ Laëtitia, Maire.

**Nombre**

De conseillers en exercice : 11

De présents : 7

Votants : 8

**Etaient présents** :- CHANTELOUBE Raymond -

RODRIGUEZ José – MORET Emmanuel – BARBE de ST LOUBERT Hélène  
DEDANT Frantz – Maria Del sol SALICIO TAMAMES

**Etaient absents excusés**: CHAUSSIN Chantal (procuration à José RODRIGUEZ)

**Etaient Absents non excusés** : MARCHET Christopher- LEINEN Adrien  
BIGOURET Frédéric

**OBJET**

**Installation compteurs**

**Linky**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriale à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil: **MARIA SALICIO** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nota : La Mairie certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16/03/2016 convocation faite le 03/03/2016

Votants : 7

Pour : 8

Contre : 0

Procuration : 1

Mme le Maire :

- Vu les diverses polémiques concernant les nouveaux compteurs communicants d'ERDF nommés « Linky »

- Vu le manque de recul aujourd'hui, concernant ces compteurs

- Dans l'attente de résultats plus complets sur les contraintes, dangers éventuels et risques liés à l'installation des compteurs Linky, ainsi que le coût que cela engendrera pour les usagers

Le Conseil Municipal :

- DECIDE en tant que propriétaire et représentant les prérogatives publiques de refuser l'installation de ces compteurs

Pour copie conforme. Le Maire. RODRIGUEZ Laëtitia

